



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Lot n°62 d'une superficie de 05a 81ca, Section Dumbéa sur Mer – Pic-aux-Chèvres, provenant de partie du lot n°18 de la section L'EMBOUCHURE, commune Dumbéa, n°IC 446223-0309 ;

L'adjudication aura lieu le Lundi 17 août 2020 à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,

***Mise à prix : 15.000.000 F CFP
sans baisse de mise à prix***

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Olivier LESSON, huissier de Justice associé à Nouméa (98800), y demeurant soussigné, du 24 avril 2020, transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 07 mai 2020, Volume 7603 n°4,

A la requête de la **BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT, B.C.I.** Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de Quinze Milliards de Francs CFP (15.000.000.000 F CFP) dont les bureaux sont sis à Nouméa, 54 Avenue de la Victoire, immatriculée au RCS Nouméa sous le numéro B.015479, au Ridet sous le numéro 015479001, représentée par son Directeur Général en exercice ;

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY- DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de :

1/ **Monsieur Toma SETIANO**, agent polyvalent, né le 27 juin 1985 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), demeurant 11 rue Constantine – Dumbéa-sur-Mer – 98835 DUMBEA, de nationalité française ;

Et

2/ **Madame Sylvia Mélissa LEA épouse SETIANO**, secrétaire, née le 20 janvier 1984 à Chalons-en-Champagne (France), demeurant 29 avenue des Parachutistes Calédoniens – Dumbéa-sur-Mer, 98835 DUMBEA, de nationalité française ;

Parties saisies

Il sera procédé le **LUNDI 17 AOÛT 2020 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

Lot n°62 d'une superficie de 05a 81ca, Section Dumbéa sur Mer – Pic-aux-Chèvres, provenant de partie du lot n°18 de la section L'EMBOUCHURE, Commune Dumbéa, n°IC 446223-0309, située 29 avenue des Parachutistes Calédoniens 98835 DUMBEA SUR MER et les constructions y édifiées comprenant une villa de type F4 en préfabriqué d'une superficie de 67 m² habitable avec buanderie de 4,5 m² et terrasse couverte de 18 m² ;

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N°PARCELLE	LOTISSEMENT	REF/NAT/DATE ACTE	N°LOT	SUPERF.
205 AJ066 062 446223-0309	DUMBEA SUR MER – PIC AUX CHEVRES	ACP 03579 07102011 12102011	62	5a 81ca

N°PARCELLE	Bât / Niv/ Local	DESCRIPTION	ANNEE	SURFACE
205 AJ066 062	1 A 01 001	AVENUE DES PARACHUTISTES CALEDONIENS F4 + TER 17 m ² ACP 03579 07102011 12102011	2011	89 m ²
205 AJ066 062	2 A 01 002	AVENUE DES PARACHUTISTES CALEDONIENS BUANDERIE ACP 03579 07102011 12102011	2011	4 m ²

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

**MISE A PRIX
QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFP (15.000.000 F CFP)
Sans baisse de mise à prix**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 27 mai 2020 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO – VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble «BOTTICELLI» Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat
Pour extrait